



Obligation d'aide aux parents (placement en maison) - union libre

Par **violette06**, le **13/07/2011** à **09:35**

Bonjour

Je voudrais savoir si, dans un couple en union libre, un des conjoints est obligé de participer aux dépenses (placement en maison) d'un des parents de son conjoint ?

En fait, le CCAS convoque mon gendre (ni mariés ni pacsés) pour vérifier ses revenus, ainsi que ceux de ma fille en vue du placement de sa mère.

Merci pour votre aide.

Violette06.

Par **corimaa**, le **13/07/2011** à **11:20**

Bonjour, le mot "conjoint" est réservé aux gens mariés, donc votre fille n'étant pas sa conjointe, il est surprenant qu'ils lui demandent de justifier de ses revenus. Ont-ils des enfants en commun ?

Par **violette06**, le **13/07/2011** à **18:12**

Merci Corima

En effet, ils ont un enfant de 10 mois.

Cordialement

Violette06

Par **corimaa**, le **13/07/2011** à **19:58**

Je demandais ça parce qu'ils se tournent aussi vers les petits enfants majeurs mais là, à 10 mois ! J'espère qu'un autre intervenant viendra confirmer ou infirmer mais pour moi, votre fille étant étrangère à la famille puisque pas mariée, elle ne devrait pas avoir à participer à cette obligation alimentaire

Par **violette06**, le **13/07/2011** à **22:11**

Bonsoir Corimaa

C'est bien ce que je pensais, d'ailleurs ma fille en a finalement trouvé la confirmation en cherchant de son côté.

Merci pour tout.

Cordialement.

Violette06

Par **mimi493**, le **13/07/2011** à **22:43**

C'est normal, ses revenus baissent les charges de l'autre, c'est comme pour une PA d'un enfant